

**Proposition de contribution pour les journées  
« Actualité de Marx et nouvelles pensées critiques »  
Université de Bordeaux - 11<sup>ème</sup> édition  
28, 29, 30 Novembre, 1er Décembre 2018**

**L'ECOSOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE :  
UN PROJET REVOLUTIONNAIRE ?**  
Par Thierry Brugvin, Sociologue, LIPHA/Paris Est  
Thierry.brugvin@gmail.com

### Résumé

L'écosocialisme autogestionnaire vise à concilier la liberté et l'égalité autour de 5 axes :

- **La collectivisation privée et publique (une propriété collective privée (les coopératives) et publique (les entreprises et services publics).** Nous avons différencié et hiérarchisé les quatre principaux types d'unité de production : les entreprises privées, publiques, les coopératives de travailleurs et d'usagers. Elles se distinguent par quatre types différents de propriétés, mais surtout par quatre types de pouvoir dominant. Dans le l'écosocialisme autogestionnaire seules les coopératives de travailleurs et les entreprises publiques seraient légales, car ce sont celles qui respectent le mieux la liberté et l'égalité entre les travailleurs.

- **Au plan de la démocratie politique, cela nécessite un équilibre entre le fédéralisme décentralisé et le fédéralisme égalitaire.** Ceci afin d'éviter le centralisme de l'Etat républicain et l'égoïsme du fédéralisme libéral ou pire encore de la dérégulation croissante de la gouvernance mondiale néo-libérale et adémocratique. Cette démocratie politique et sociale et repose sur un fédéralisme social, du plan local à l'international. Il équilibre le principe de subsidiarité (liberté) et de solidarité (égalité) nécessaire à une véritable démocratie.

- **Au plan économique et écologique, il s'agit de d'harmoniser la régulation et la planification.** Ceci afin d'éviter les deux excès que sont la dérégulation des marchés du capitalisme néo-libéral et le centralisme bureaucratique de la planification du communisme autoritaire.

- **La redistribution des richesses entre les individus, les unités de production et les fédérations,** grâce à des taxes, des impôts, l'instauration d'un salaire et d'un revenu minimum et maximum. Ceci, afin d'écarteler les trop grands écarts de richesse qui nuisent à l'égalité économique, ce qui engendre des inégalités démocratiques, donc des inégalités de liberté.

- **La culture de l'écologie devient une valeur centrale de la politique économique.** Elle consiste à passer de la modernité fondée sur vision techno-industrielle et capitaliste pour accéder à un nouveau paradigme, celui de la postmodernité de l'écosocialisme autogestionnaire. Cela suppose de passer du productivisme et de la croissance infinie, comme moteur du capitalisme, à la décroissance de la consommation des ressources non renouvelables, en débutant par les plus riches. L'écosocialisme autogestionnaire entend ainsi permettre la croissance des plus pauvres, jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau de l'empreinte écologique mondiale soutenable et égale pour tous.

### **Introduction**

Le paradigme culturel dominant de la croissance et du productivisme se heurte aux limites des ressources non renouvelables. Cependant, la décroissance volontaire prônée par certains écologistes, ne pouvant durer éternellement, n'est finalement qu'une transition vers une société qui pourrait être un

écosocialisme autogestionnaire. En effet, peut-on imaginer une société décroissante dans un système capitaliste ? Dans la mesure où dans un système capitaliste, le pouvoir appartient principalement aux grandes entreprises capitalistes, les transnationales, cela n'est pas cohérent. La transition suppose une sortie du productivisme et une redistribution des richesses, or ces orientations s'opposent aux intérêts des transnationales. C'est pourquoi rester dans un système capitaliste et décider politiquement et démocratiquement de s'engager dans une transition à caractère social ne tiendra jamais bien longtemps : les transnationales capitalistes reprendront rapidement le dessus dans une société capitaliste, même régulée par des socialistes ou des écologistes. Ce qui caractérise le capitalisme, c'est en effet principalement la propriété privée des moyens de production, limitée à une partie des membres de l'unité de production. Cela permet à l'employeur d'asseoir son pouvoir sur les salariés. Les dirigeants des transnationales disposent d'un pouvoir d'influence économique déterminant sur les élites politiques, pouvoir renforcé par des intérêts de classe. La véritable transition écologique et sociale suppose donc au préalable une démocratie économique fondée sur la propriété collective (privée ou publique) des moyens de production, qui permet l'autogestion.

L'écosocialisme est une mouvance qui est loin d'être politiquement homogène. « James O'Connor définit comme écosocialistes les théories et les mouvements qui aspirent à subordonner la valeur d'échange à la valeur d'usage en organisant la production en fonction des besoins sociaux et des exigences de la protection de l'environnement. Le but de ce socialisme écologique serait une société écologiquement rationnelle fondée sur le contrôle démocratique, l'égalité sociale et la prédominance de la valeur d'usage ».<sup>1</sup> De plus, précise Löwy, « il représente une tentative originale d'articuler les idées fondamentales du socialisme marxiste avec les acquis de la critique écologique ».<sup>2</sup>

L'écosocialisme autogestionnaire vise à concilier la liberté et l'égalité autour de cinq axes : le paradigme culturel de l'écologie, l'équilibre entre régulation du marché et la planification fédéraliste participative, un fédéralisme solidaire et une redistribution des richesses. Nous qualifions cet écosocialisme d'autogestionnaire afin de le différencier d'autres formes d'écosocialisme, et notamment de ceux qui pratiquent une autogestion restreinte ou inexistante.

## QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CAPITALISME ?

Les écologistes, de même que les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ne soupçonnent pas toujours la profondeur de l'alternative représentée par le système coopératif, n'y voyant souvent qu'un simple aménagement social du capitalisme. Mais qu'est ce que le capitalisme ? De manière synthétique, on peut dire que, chez Marx, « le capitalisme, c'est une dynamique d'accumulation du capital, alimentée par une logique de profit générée par l'exploitation du travail par le capital et basée sur la propriété privée des moyens de production, d'échange et de communication, développant la marchandisation du monde ».<sup>3</sup>

En ce qui nous concerne, nous discernons d'autres critères et estimons qu'il existe plusieurs caractéristiques principales du capitalisme, que nous allons classer par ordre d'importance décroissante de notre point de vue. Il y ainsi : la propriété privée des moyens de production sans la capacité de décision collective, la domination, l'aliénation, l'exploitation, l'accumulation, la maximisation du taux de profit, la position de domination sur le marché, le productivisme, le rapport centre-périphérie (l'inégalité des termes de l'échange), la marchandisation et la culture individualiste. Cependant, le fondement principal du capitalisme relève principalement de la propriété privée des moyens de production, limitée à une partie des membres de l'unité de production. Comme l'a expliqué Marx, les inégalités résultent donc d'une lutte des classes. La classe des propriétaires des moyens de production (les employeurs),

<sup>1</sup> O'Connor, James, *Natural Causes, Essays in Ecological Marxism*, New York 1998, p. 278- 331, in L Löwy, , 2008/2, 214 p., p. 68-75.

<sup>2</sup> Löwy, Michaël, *Crise écologique, capitalisme et altermondialisme. Un point de vue écosocialiste*, Actuel Marx, PUF, n° 44, 2008/2, 214 p., p. 68-75.

<sup>3</sup> Corcuff, Philippe, « Enjeux et défis de l'émancipation au XXI<sup>e</sup> siècle », Solidarité, Genève, n°169, juin 2010.

exploitant et dominant la classe des propriétaires de leur force de travail. De cela découle le facteur de la domination sur les salariés, dépendants des employeurs qui peuvent embaucher ou non, licencier ou non, leurs salariés. C'est pourquoi la situation de domination permet leur l'exploitation, par la spoliation de la plus-value.

À la suite de Marx, Gramsci considère qu'au sein du bloc historique, il y a une relation dialectique entre la superstructure (forces matérielles, forces des idées) et l'infrastructure (forces matérielles incluant les rapports sociaux de production).<sup>4</sup> Ainsi, les classes capitalistes et les pouvoirs publics (superstructures) disposent d'intérêts économiques communs. Les conflits au sein de la classe des élites sont secondaires par rapport à leurs intérêts communs. Les alliances de classe entre élites économiques, politiques et publiques proviennent aussi de leur proximité de capital culturel et symbolique.<sup>5</sup> Lorsque ces alliances ne suffisent pas, les pressions économiques exercées par les dirigeants des grandes transnationales font plier les élus du peuple encore récalcitrants. Ces pressions sont, en particulier, celles des banquiers privés grâce à la dette publique ou aux menaces de délocalisations.

### **LA CULTURE DE L'ÉCOLOGIE : UN PILIER DE L'ÉCOSOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE**

La démocratie suppose l'égalité de tous, non seulement dans les prises de décisions, mais aussi suivant le revenu et le temps libre permettant, en particulier, d'éduquer sa conscience politique. *Les conditions de la démocratie écologique reposent sur l'égalité d'accès aux ressources naturelles, renouvelables ou non, et réside dans la redistribution et la limitation des richesses et des ressources.* Cela suppose d'une part de limiter des prélevements et la consommation des biens non renouvelables (pétrole, uranium, métaux...) et des biens communs (eau, sols, forêt, air, animaux...), en débutant en priorité par les plus riches, notamment le Nord afin de préserver la vie dans les pays du Sud et celles des générations futures sur la terre ; d'autre part d'intégrer la dette économique et écologique (fondée sur notamment sur l'empreinte écologique).

Pour être émancipatrice, la démocratie écologique doit donc faire en sorte que les disparités de modes de vie ne dépassent pas un espace écologique maximum au-delà duquel les autres espaces écologiques sont réduits. L'idée de « *res communis* » peut traduire cela : la nature est une chose commune au sens où chacun(e) doit y avoir droit, mais pas plus que sa part.<sup>6</sup> Elle implique notamment une « culture de la nature » soucieuse d'un habitat harmonieux et attentive aux espaces occupés par les autres habitants.

De plus, la nature, qui n'est produite par personne, est la propriété de toutes et de tous. Une démocratie écologique doit donc pérenniser les droits de tous les êtres humains à disposer d'un espace écologique minimal (terre, climat, services écologiques essentiels ressources renouvelables ou non, etc.) lui permettant de disposer des moyens de vivre. Enfin la préservation des ressources pour tous suppose une éthique de l'autolimitation individuelle, débutant par les plus riches, qui soit fondée sur le principe de « la sobriété heureuse » ou de « la simplicité volontaire », afin de développer aussi les qualités intérieures de l'être humain (se détacher du besoin de posséder, de consommer, du pouvoir, de s'oublier dans l'activisme...).

### **LA NATURE DE LA PROPRIÉTÉ : CONDITION DE LA DÉMOCRATIE**

*Il existe quatre principales formes de propriété des moyens de production, dont deux formes de collectivisation (privée et publique).* Généralement, les auteurs ne différencient pas précisément collectivisation et socialisation. Selon Daniel Guérin, la différence entre le communisme et la

<sup>4</sup> Gramsci, Antonio, *Quaderni del carcere*, t. I-IV, Turin 1975, p. 1501.

<sup>5</sup> Pinçon, Michel/Pinçon-Charlot, Monique, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesses en France*, Paris 2006.

<sup>6</sup> Flipo, Fabrice, « La Terre, 2108 : un archipel de communautés autonomes », *Mouvements*, 2009.

collectivisation réside en ce que cette dernière limite l'appropriation collective de la propriété à celle des moyens de production. Le communisme étend au contraire l'appropriation collective aux biens individuels privés non productifs (maison, vêtements, véhicules...).<sup>7</sup>

Pour Proudhon, le cadre du mutuellisme (le socialisme libertaire) permet de créer une société fondée sur un double système de collectivisation privée et publique : une socialisation privée autogérée, grâce à des coopératives de travailleurs avec une propriété privée des moyens de production d'un côté, et de l'autre une collectivisation publique autogérée (la socialisation des entreprises publiques). Ce double secteur vise à responsabiliser les producteurs et surtout à leur laisser la libre initiative en matière d'objectif de production.<sup>8</sup>

Nous pouvons donc distinguer quatre types de propriété des moyens de production :

- la propriété privée individuelle (telle une entreprise avec un propriétaire ou un auto-entrepreneur), qui est une propriété privée collective non autogérée (telles une SA ou une entreprise avec des actionnaires) ;

- la propriété privée collective autogérée, telles les coopératives de travailleurs. Il s'agit d'une collectivisation privée ;

- la propriété privée partiellement collective, telles les associations, les banques coopératives d'usagers, les mutuelles d'assurances (autogestion limitée aux usagers) ;

- la propriété publique. Il existe des entreprises publiques socialisées et d'autres nationalisées. Elle se subdivise en deux : d'une part, une propriété publique partiellement autogérée, telles les entreprises publiques socialisées appartenant à l'État ou à la fédération ; il s'agit d'une socialisation, c'est-à-dire d'une collectivisation publique, donc partiellement autogérée puisque les travailleurs ne peuvent décider que de l'organisation de leur travail ; d'autre part, une propriété publique centralisée (nationalisation, étatisation, telle une entreprise publique), c'est-à-dire une collectivisation publique non autogérée car elle est dirigée par l'État (providence ou le stalinisme).

Les coopératives d'usagers et les coopératives de travailleurs diffèrent au plan juridique, philosophique et sociologique. Dans le langage commun, on confond généralement les termes de coopératives de travailleurs et de coopératives d'usagers. Entre le point de vue juridique d'un côté et philosophique et sociologique de l'autre, il existe un conflit de définitions distinguant la coopérative de travailleurs de la coopérative d'usagers. Sur le plan philosophique, une coopérative de travailleurs est le mode de production favorisant le plus la démocratie, grâce au principe affirmant qu'un travailleur = une voix. Au plan sociologique, nous définirons une coopérative d'usagers comme une unité de production de biens ou de service dans laquelle la propriété des usagers est majoritaire : un usager = une voix. Afin d'éviter les confusions, nous préciserons la nature de l'organisation en différenciant ainsi les trois types principaux que sont les coopératives de travailleurs (telles les SCOP), les coopératives d'usagers et les coopératives de producteurs.

*Les deux « doubles qualités »<sup>9</sup> les plus fondamentales sont celles de travailleur-décideur et de travailleur-propriétaire (sociétaire), car ce sont les conditions du droit à l'égalité et à la liberté dans le cadre de la démocratie économique. Sinon, expliquait Marx, il y a risque de domination, d'exploitation, voire d'aliénation, pour les salariés des entreprises privées dans le système capitaliste. Alain Caillé*

---

<sup>7</sup> Guérin, Daniel, *L'Anarchisme*, Paris 2009, p. 177-179.

<sup>8</sup> Proudhon, Pierre-Joseph. *De la capacité politique des classes ouvrières*, (publication posthume ), Paris 1924.

<sup>9</sup> La double qualité, c'est « le fait que les acteurs sociaux bénéficiaires de l'action entreprise soient également les sociétaires de la structure qui la produit » (Draperi, Jean-François, la Recma, *Alternatives Economiques Poche* n° 22, janvier 2006).

explique que la complexification de l'idéal démocratique se répercute sur l'enchevêtrement déjà passablement complexe par lui-même entre l'aspiration à la liberté, à l'égalité ou à la fraternité<sup>10</sup>.

La condition de la liberté des travailleurs est le fait qu'ils disposent ou non de la propriété des moyens de production. Or, c'est seulement dans les coopératives de travailleurs que peut se réaliser cette condition minimale, mais non suffisante, pour pouvoir décider librement de leurs conditions de travail et de production et de l'orientation de leur production. Ainsi, ces principes philosophiques posent les conditions minimales pour le respect du droit à la liberté et à l'égalité au sein d'une coopérative de travailleurs ; il existe donc trois conditions nécessaires à la démocratie économique :

- la double qualité de *travailleur-décideur* (c'est la première et plus fondamentale) ;
- elle suppose de posséder, de deuxièmement, la double qualité de *travailleur-propriétaire* (car les propriétaires sont généralement les décideurs) ;
- la troisième condition est : *une personne égale une voix*.

Dans les coopératives d'usagers, les travailleurs ne sont pas véritablement libres de leurs décisions, car ils sont dominés par le pouvoir des usagers, à la différence des coopératives de travailleurs. Ainsi, à long terme, les coopératives d'usagers, telle que le Crédit Agricole, ont dérivé jusqu'aux pratiques inégalitaires des banques capitalistes.

---

<sup>10</sup> Alain Caillé, *Quelle démocratie voulons-nous ?* La découverte, 2005, 142 p.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ DES MOYENS DE PRODUCTION (dont les banques)						
		ENTREPRISES			COOPÉRATIVES (collectivisée par définition)	
		PRIVÉE AVEC UN SEUL PROPRIÉTAIRE	PRIVÉES COLLECTIVES (des actionnaires)	PUBLIQUES (collectivisation publique)	PRIVÉES (collectivisation privée)	
SYSTÈME ÉCONOMIQUE		Capitaliste	Capitaliste	Capitalisme social-Communiste autoritaire-Écosocialisme trotskyste - Communisme libertaire	Socialisme libertaire Écosocialisme Autogestionnaire	
PROPRIÉTÉ PRIVÉE	Individuelle	X				
	Collective partielle (car salariés non propriétaires)		X			
	Collective totale					X
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE				X		
DÉCISIONS	Par les seuls dirigeants	X		X = entreprises nationalisées		
	Partiellement collectives des travailleurs de l'unité de	De leur organisation du travail	X	X = entreprises socialisées donc partiellement autogérées		

	producti on	De leur objectif de productio n		X	X = certaines entreprises socialisées donc partiellement autogérées	
Total ement collective s des travailleu rs de l'unité de producti on	De leur organisati on du travail				X= autogestion	
	De leur objectif de productio n				X= autogestion	

On relève des points communs aux différentes formes de gestion de la propriété. La propriété n'est publique que dans les entreprises publiques nationalisées et dans les coopératives socialisées (collectivisation publique).

### ÉQUILIBRER RÉGULATION DU MARCHÉ ET PLANIFICATION

Entre la planification soviétique et la régulation par le marché du libéralisme économique, le curseur oscille donc selon les expériences historiques. Au niveau de l'Union européenne, la planification agricole existe grâce à des systèmes de quotas et la régulation par des dispositifs d'incitation (subventions ou retrait des subventions), bien que domine un capitalisme libéral. Dans le cadre des idées libertaires fédéralistes, la planification serait généralisée, grâce à des fédérations (professionnelles, associatives et politiques), comme dans le communisme libertaire de Kropotkine.<sup>11</sup> C'est aussi le cas de la perspective écosocialiste de Michael Albert<sup>12</sup> avec son « économie participative » (ou parecon). Elle s'oppose « au marché capitaliste et à la planification bureaucratique », c'est pourquoi elle accorde sa confiance à « l'auto-organisation des travailleurs et [à] l'anti-autoritarisme ». L'intérêt du modèle d'Albert réside dans son analyse précise de la complexité des processus de décisions et la dimension participative élaborée de sa planification.<sup>13</sup>

Cependant, dans la majorité des différents modèles écosocialistes, la politique économique est en réalité plutôt communiste (le marché régulé n'est pas articulé avec la planification), même si elle se veut cette fois démocratique. Par conséquent, l'écosocialisme, de Michael Löwy<sup>14</sup> par exemple, devrait plutôt se dénommer éco-communisme (trotskiste), car la propriété privée collective des moyens de production, telles les coopératives de travailleurs, n'existent pas toujours au profit des seules entreprises publiques, fondées sur une autogestion partielle. Dans ces modèles, la régulation par le

<sup>11</sup> Kropotkine, Pierre, *La Conquête du pain*, Tresse & Stock, 1892.

<sup>12</sup> Albert, Michael, *Après le capitalisme - Éléments d'économie participative*, Marseille 2003, dans : Löwy 2008.

<sup>13</sup> Löwy, Michael, « Écosocialisme et planification démocratique », *Écologie & Politique*, n° 37, 2008, p. 165-180.

<sup>14</sup> Löwy, Michael, *Écosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Paris 2011.

marché disparaît complètement et avec lui la liberté d'initiative des travailleurs-producteurs.

Dans l'écosocialisme autogestionnaire, les grands moyens de production sont donc sous la propriété publique et la planification participative de la fédération publique, comme dans le socialisme libertaire de Proudhon. Il existe donc une certaine liberté d'initiative pour les coopératives de travailleurs. De plus, un marché public composé d'entreprises publiques et la redistribution entre unités de production viennent réguler et équilibrer l'économie globale. Le fait de conserver un marché privé, composé de coopérative de travailleurs (privée) (c'est-à-dire les seules à disposer des conditions de l'autogestion véritable), qui serait articulé à un marché public d'entreprises publiques démocratisées permettrait d'élever le niveau démocratique potentiel et la liberté d'initiative des entreprises, donc leur adéquation aux besoins des populations.

Au niveau global, l'écosocialisme autogestionnaire s'appuierait sur le modèle participatif d'Albert au plan de la planification, mais serait combiné avec l'existence d'un marché, sans le supprimer. La planification serait donc participative, autogestionnaire et tripartite : ce serait une planification fédéraliste autogestionnaire. En plus de la fédération des usagers et de la fédération économique des travailleurs, elle prendrait en compte, en même temps, les représentants de la fédération politique territoriale (communale nationale, internationale) dans les prises de décisions de planification des objectifs de production. Malgré ces limites, les délégués de la fédération politique restent encore les plus légitimes représentants de l'intérêt général lorsqu'ils sont élus par l'ensemble de la population. Quant aux coopératives de travailleurs, elles ne relèveraient pas de la planification fédéraliste, mais d'une régulation du marché.

Il s'agit donc pour les acteurs de trouver un équilibre optimal entre le pôle de la décision collective arbitrée au sommet par des instances décisionnelles nationales (telle la fédération autogestionnaire), et le pôle de la liberté d'initiative des organismes de production situés à la base, qui sont donc plus proches et plus réactifs pour répondre aux besoins de la base. En d'autres termes, ce dernier pôle permet une meilleure adéquation de l'offre et de la demande. Il s'agit donc d'un juste compromis à trouver entre le pôle de la liberté d'initiative et celui de l'intérêt général. Exprimé autrement, il s'agit de l'équilibre entre la réponse aux besoins exprimés par la base et la réponse aux besoins issus de la délibération des représentants situés au sommet (même si c'est l'aboutissement d'une décision débutant à la base et se terminant au sommet, dans le fédéralisme autogestionnaire).

**Tableau synthétique des comparaisons  
entre les systèmes de production écosocialiste, communiste et capitaliste**

Types de système économique	Auteur principal	Revenus du travail	Propriété Des unités de production (coopératives, entreprises...)	Propriété des grandes unités de production	Décision de la production dans les petites unités de production	Décision de la production dans les grandes unités de production
<b>Capitalisme néolibéral (pur ou théorique)</b>	Hayek	Au mérite (mais surtout au rapport de force)	Privée individuelle ou collective	Privée individuelle ou collective	Par les propriétaires privés et publics	Par les propriétaires privés et publics fondés sur l'offre et la demande
<b>Autogestion libérale</b>	Coopérative en système capitaliste libéral	Au mérite ou égale, en fonction du vote des travailleurs-propriétaires	Propriété privée collective (aux travailleurs)	Propriété privée collective (aux travailleurs)	Autogestion par les travailleurs fondée sur l'offre et la demande	Autogestion par les travailleurs fondée sur le marché (l'offre et la demande)
<b>Socialisme libertaire, Mutualisme, Fédéralisme autogestionnaire</b>	Proudhon	Au mérite	<b>Propriété privée collective (aux travailleurs), mais redistribution par les coopératives d'usagers</b>	Publique (à la fédération publique)	Par les travailleurs à travers les coopératives d'usagers pour les objectifs de production et par le marché	Accord entre coopératives d'usagers et par le marché, sans planification autogestionnaire
<b>Ecosocialisme autogestionnaire</b>	---	Egal ou au mérite mais le revenu du travail est limité par un maximum et un minimum	Propriété privée collective, mais limitation de la taille (nombre des salariés et des ressources) et redistribution	Publique (à la fédération publique)	Par les travailleurs, mais régulation par l'incitation dans le cadre d'une planification autogestionnaire	Par une planification fédéraliste autogestionnaire et par le marché
<b>Communisme libertaire (anarcho-communisme)</b>	Kropotkine	Abolition du salariat donc revenu égal (en théorie)	Publique (à la fédération publique)	Publique (à la fédération publique)	Par une planification fédéraliste autogestionnaire	Par une planification fédéraliste autogestionnaire (Alternative Libertaire y ajoute une part de marché pour la consommation, mais pas pour la production)
<b>Communisme autoritaire</b>	Staline	Abolition du salariat et revenu à chacun selon ses besoins	A l'Etat (La collectivité)	A l'Etat (représentant théorique du peuple)	Par l'Etat	Par les représentants de l'Etat
<b>Ecosocialisme et Trotskisme contemporain</b>	Trotski	Revenu égal pour tous	Publique (à la fédération publique)	Publique (à la fédération publique)	Par une planification fédéraliste autogestionnaire	Par une planification fédéraliste autogestionnaire

*La socialisation ne permet pas une autogestion fortement démocratique.* En Yougoslavie, durant les années 1930 à 1980, c'est-à-dire la période où l'État fut socialiste économiquement et non démocratique politiquement, il y eut cependant une économie autogestionnaire. Les parties prenantes extérieures des entreprises étaient néanmoins associées au sein de « communautés d'intérêts autogestionnaires ».<sup>15</sup>

Selon Andréani, les deux caractéristiques principales d'une socialisation d'entreprise sont au minimum la propriété collective publique et le principe démocratique « un homme = une voix », c'est-à-dire une « démocratie économique égalitaire ».<sup>16</sup> Cependant, dans une entreprise publique les salariés ne disposent pas de la propriété des moyens de production. Par conséquent, les pouvoirs publics sont sous la direction des élus et disposent des moyens de limiter l'autogestion si la forme qu'elle prend ne leur convient pas. En effet, dans une entreprise publique, il y a un conflit entre la légitimité dominante du dirigeant principal (le directeur nommé par les élus), qui vise l'intérêt général du peuple souverain, contre la légitimité des salariés de cette entreprise fondée sur le droit à la liberté sur leur force de travail (qui défendent leur intérêt particulier). Par conséquent, l'autogestion n'est pas véritablement possible dans les entreprises publiques s'il existe une planification globale de la production, qu'elles soient socialisées ou nationalisées. En effet, soit les pouvoirs publics dominent la véritable liberté de choix des salariés, soit ces derniers refusent d'appliquer les objectifs de la planification nationale et alors le système économique s'écroule.

Dans le projet des écosocialistes autogestionnaires, les décisions dans les entreprises socialisées seraient par exemple assurées par différents représentants se partageant à travers une répartition variable entre collèges du conseil d'administration. Il y aurait ainsi le directeur nommé par les pouvoirs publics, les syndicats de salariés et les associations parties prenantes externes (usagers, consommateurs, associations écologistes...).

### **LIMITATION ET REDISTRIBUTION DES RICHESSES – en opposition à l'accumulation capitaliste et à son productivisme illimité**

Pour ceux qui cherchent à mettre en pratique les valeurs sociales d'égalité, la redistribution des richesses s'avère indispensable dans une économie capitaliste, mais elle est aussi nécessaire dans une économie écosocialiste autogestionnaire. En effet, dans cette dernière, la planification autogestionnaire ne concerne pas l'ensemble du secteur de la production. Par conséquent, dans le secteur du marché régulé, il se créera des inégalités qui devront être corrigées par de la redistribution pour respecter les valeurs d'égalité ou d'équité. Une large part des décisions est laissée à la libre initiative des producteurs à la base du marché. Même dans un système ne fonctionnant que par une production planifiée de cent pour-cent de la production, il peut y avoir des coopératives de travailleurs produisant plus que les objectifs de production assignés par les planificateurs fédéraux. Dans ce cas, une redistribution des biens produits et des bénéfices est utile pour préserver les objectifs d'égalité et d'équité. L'économie écosocialiste autogestionnaire est mixte. Elle combine la planification fédéraliste autogestionnaire à son sommet avec la libre initiative des producteurs à la base.

Dans la seconde phase de l'expérience autogestionnaire yougoslave, qui s'est tenue entre les années 60 à 80, le but était principalement de réduire la concurrence entre les coopératives de travailleurs. La puissance économique de ces coopératives de travailleurs a créé des situations de

---

<sup>15</sup> Samary, Catherine, *Le Marché contre l'autogestion*, Paris 1988. p. 103.

<sup>16</sup> Andreani, Tony *Le Socialisme est (a)venir*, tome 2, Paris 2004.

monopole, limitant l'émulation.<sup>17</sup> De plus, parmi ces dernières, les plus efficaces se sont fortement enrichies, ce qui a créé des écarts importants de richesse entre coopératives de travailleurs et donc de revenus entre travailleurs. C'est pourquoi l'écosocialisme autogestionnaire continue à user des mécanismes distributifs, tels que les taxes, les subventions, les impôts. Ce n'est pas parce que ce sont des dispositifs essentiellement mis en place par les social-démocraties qu'ils sont intrinsèquement néfastes.

Dans le système mutuelliste de Proudhon, il y a toujours un marché.<sup>18</sup> Cependant, la collaboration entre coopératives d'usagers et coopératives de travailleurs se limite à la recherche d'accord sur les prix en parallèle avec une régulation de la production par le marché.<sup>19</sup> Or cela risque de ne pas suffire à réaliser l'égalité souhaitée par cet auteur. En effet, certaines coopératives d'usagers, plus compétitives, peuvent s'enrichir beaucoup plus que d'autres, ce qui recréerait des inégalités ; or le mutuellisme vise justement à éviter cette dérive. Un écosocialisme autogestionnaire permettrait d'éviter cet écueil, grâce à un équilibre entre égalité et liberté : sans redistribution, le pôle égalité disparaît en partie au profit du pôle liberté.

Pour socialiser les moyens de production, certains courants communistes libertaires et trotskystes proposent la disparition de la propriété individuelle. Les écosocialistes autogestionnaires préfèrent conserver une propriété privée des biens individuels (à la différence des moyens de production), afin de permettre une liberté de décision sur ses propres biens, donc l'autonomie sur sa propre vie. Car « la propriété, c'est la liberté », rappelle Proudhon.<sup>20</sup>

Il y a ainsi une redistribution des richesses économiques des individus, des entreprises et des États par les impôts et les taxes (sur les produits, les profits, les salaires, la spéculation...), du plan local à l'international, en intégrant la dette écologique (fondée sur notamment sur l'empreinte écologique) et la dette économique du Nord vis-à-vis du Sud (reposant notamment sur les prélèvements coloniaux et néocoloniaux).

Il y a aussi une limitation des richesses :

- au plan individuel, c'est-à-dire la création d'un salaire minimum et maximum, la création d'un revenu maximum (incluant les intérêts, les dividendes, etc.), d'un patrimoine maximum, (maison, terrain, véhicule...) ;
- au plan des entreprises : le patrimoine est limité aussi afin de limiter le pouvoir économique et donc politique. Lorsqu'une coopérative de travailleurs dépasse un certain seuil de patrimoine, elle devient une entreprise publique ou bien doit se diviser en unités plus petites.

Il y a enfin une limitation des prélèvements et de la consommation des ressources non renouvelables (pétrole, métaux...) et des biens communs (eau, sols, forêt, air, animaux...) par habitant, afin de préserver la vie des générations futures sur la terre. Elle se calcule sur l'empreinte écologique par habitant et par pays.

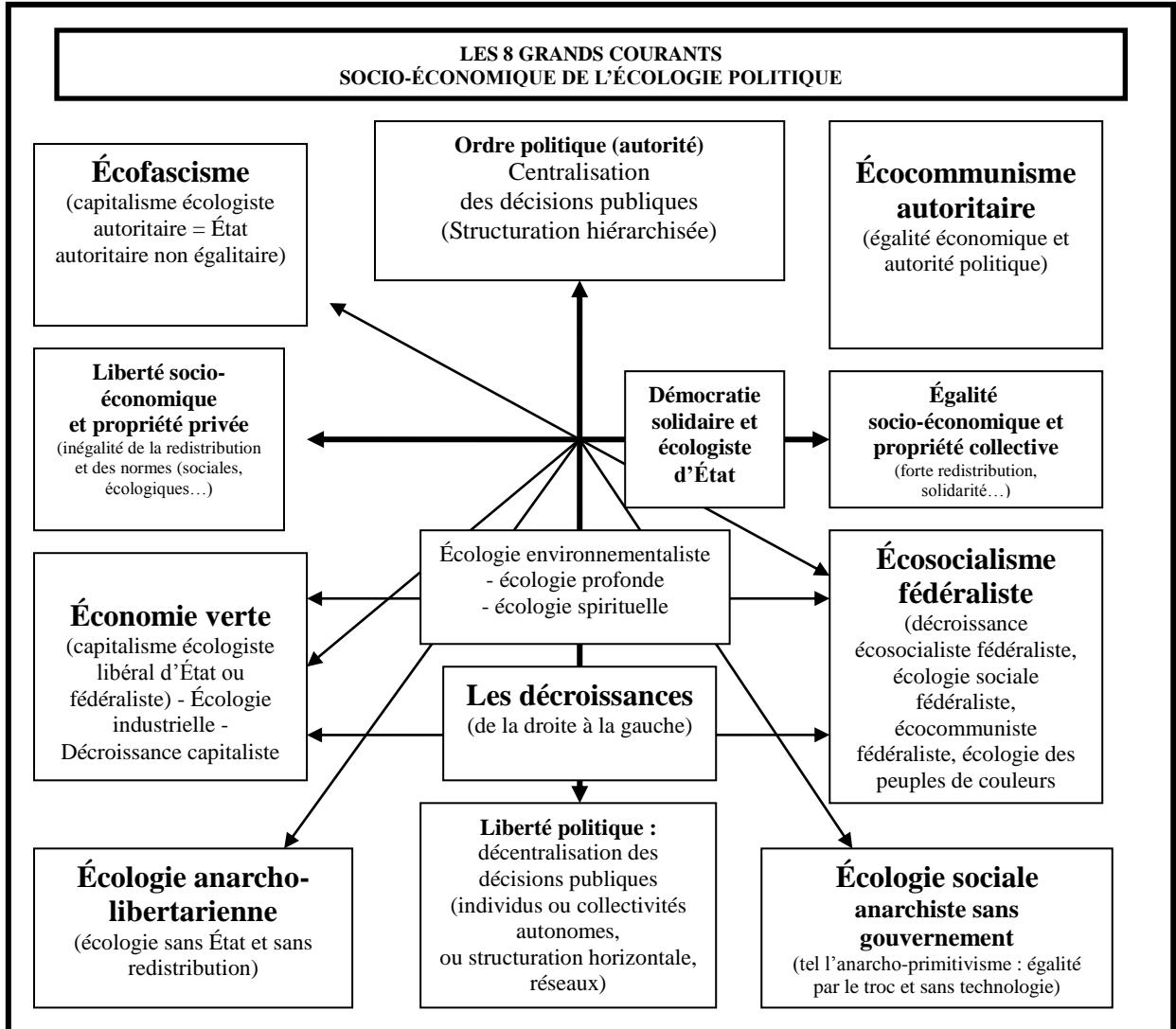
---

<sup>17</sup> Samary, Catherine, *Le Marché contre l'autogestion*, Paris 1988.

<sup>18</sup> Proudhon, Pierre Joseph, dans : Bancal Jean, *Proudhon œuvres choisies*, Paris 1967, p.17.

<sup>19</sup> Proudhon, Pierre-Joseph, *De la capacité politique des classes ouvrières*, Editions Rivière, 1924.

<sup>20</sup> Proudhon, Pierre Joseph, *La Théorie de la propriété*, 1866.



### **L'ecosocialisme fédéralisme autogestionnaire**

Les différents systèmes de politique socio-économique sont essentiellement structurés autour des principes de l'ordre politique opposés à la liberté politique, et de la liberté économique (et donc la propriété privée des moyens de production) opposée à l'égalité économique (et donc la propriété collective). La dimension économique ne peut fonctionner sans un système politique qui l'encadre ou qui le prolonge. Aussi allons-nous voir comment ces différents modes de production autogestionnaires peuvent s'articuler avec une démocratie politique. La subsidiarité signifie qu'une décision doit être prise au niveau le plus bas chaque fois que les acteurs concernés par cette décision sont légitimes et compétents pour y prendre part. L'introduction de l'analyse de la subsidiarité dans la régulation des relations industrielles permet de distinguer le haut et le bas (la dimension verticale de la régulation). De plus, elle permet de différencier les autorités de régulation et les acteurs semi-autonomes et d'étudier le développement de la participation au processus de décision, au niveau le plus bas (subsidiarité nécessaire à la démocratie). Dans le cadre d'une régulation fondée sur la subsidiarité, un éventuel désaccord peut être tranché grâce au pouvoir de l'autorité de régulation arbitrale des pouvoirs

La redistribution a une fonction de cohésion sociétale au niveau individuel et au niveau global. Dans les social-démocraties, comme dans l'écosocialisme autogestionnaire, la redistribution au niveau individuel permet d'éviter les trop grands écarts – de salaire, de revenu, de patrimoine. Au niveau des coopératives de travailleurs, elle permet d'éviter que les plus puissantes absorbent les plus petites. Au niveau régional, la redistribution permet une solidarité entre les territoires, c'est-à-dire entre les communes, les régions ou les nations les plus riches vis-à-vis des plus pauvres. La tentation des territoires les plus riches consiste souvent à vouloir s'affranchir des différentes formes de redistribution économique, qu'ils considèrent comme un impôt injuste qui pèse sur eux, le peuple travailleur devant aider un peuple paresseux. Les différences identitaires et culturelles s'y ajoutent souvent, mais sont généralement des prétextes, liés à des égoïsmes économiques.

Concernant l'axe redistributif, pour les territoires qui cherchent la justice et la paix, l'équilibre est difficile à trouver entre le pôle de l'autonomie territoriale sans redistribution, qui conduit à l'égoïsme et à l'agressivité (comme le nationalisme capitaliste), et le pôle de l'étatisme autoritaire (stalinien, jacobin), qui conduit, sous prétexte d'égalité, à imposer des principes et des règles communes parfois inadaptées.

Le fédéralisme décentralisé s'oppose au fédéralisme unitaire et à la démocratie républicaine. Ces deux derniers visent à éviter par exemple que la fiscalité ou les salaires minimums soient trop bas dans certaines zones (communes, régions...), ce qui favoriserait le dumping social, les inégalités économiques et la concurrence vers le « moins-disant social » entre salariés ou unités de production, et nuirait à l'autonomie (politique), à la liberté d'instaurer une plus grande solidarité économique.

La subsidiarité du fédéralisme politique (telles les communes) et économique (telles les coopératives de travailleurs) s'inscrit prioritairement sous le principe de la liberté démocratique. Ce que nous pourrions qualifier de « fédéralisme unitaire » se rapproche au contraire de la démocratie républicaine, qui vise avant tout l'égalité entre les sujets sur un territoire donné, un État, mais aussi entre les membres d'une fédération d'État, de régions, de communes ou de coopératives de travailleurs. Le « fédéralisme social » concilie un fédéralisme décentralisé et unitaire. Cependant, à l'inverse, les dérives de la démocratie républicaine et du « fédéralisme unitaire » résident dans les risques de centralisme, avec des décisions imposées d'en haut sans consultation, l'uniformisation des modes de vie et des pratiques professionnelles, et, plus généralement, dans le manque de liberté et donc d'autonomie dans les choix des acteurs situés à la base. L'enjeu démocratique consiste donc à trouver un équilibre entre la liberté du fédéralisme décentralisé et l'égalité du fédéralisme unitaire (ou de l'égalité républicaine) sans basculer ni dans un excès ni dans l'autre, c'est-à-dire dans ce que nous dénommons un « fédéralisme social ».

## CONCLUSION

L'écosocialisme autogestionnaire repose principalement sur des enjeux culturels, écologiques, socio-économiques et démocratiques. Il y a donc cinq axes majeurs qui structurent cette alternative au capitalisme : la culture de l'écologie, la propriété des moyens de production, l'équilibre régulation-planification de l'orientation de la production, la démocratie par le fédéralisme social et la redistribution des richesses :

- *la culture de l'écologie devient une valeur centrale de la politique économique.* Elle vise une harmonisation entre les humains et la nature. Il s'agit de passer de la modernité fondée sur vision techno-industrielle et capitaliste à un nouveau paradigme, celui de la postmodernité de l'écosocialisme autogestionnaire. Cela suppose de passer du productivisme et de la croissance infinie comme moteur

du capitalisme à la décroissance de la consommation des ressources non renouvelables, en débutant par les plus riches. L'écosocialisme autogestionnaire entend ainsi permettre la croissance des plus pauvres, jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau de l'empreinte écologique mondiale soutenable et égale pour tous. L'écosocialisme autogestionnaire s'appuie en particulier sur les indicateurs d'empreinte écologique, dans la mesure où il considère que le monde est limité et donc qu'une croissance quantitative infinie n'est pas possible.

- *la collectivisation privée et publique : une propriété collective privée (les coopératives de travailleurs) et publique (les entreprises et services publics)*. Nous avons différencié et hiérarchisé les quatre principaux types d'unité de production : les entreprises privées, les coopératives de travailleurs, les coopératives d'usagers et les entreprises publiques. Elles se distinguent par quatre types différents de propriétés, mais surtout par quatre types de pouvoir dominant. Dans les entreprises privées, ce sont le ou les propriétaires privés ; dans les coopératives de travailleurs, ce sont les salariés-propriétaires ; dans les coopératives d'usagers, ce sont les usagers-propriétaires ; dans les entreprises publiques, ce sont les pouvoirs publics. Dans l'écosocialisme autogestionnaire, seules les coopératives de travailleurs et les entreprises publiques seraient légales, car ce sont celles qui respectent le mieux la liberté et l'égalité entre les travailleurs. Cette transformation de la nature de la propriété des moyens de production pourrait débuter par la socialisation des banques. En effet, le capitalisme financier détient le pouvoir économique et politique actuellement dominant. La socialisation pourra ensuite s'étendre à celle des grandes entreprises, dont la gestion et les décisions sont assurées par les représentants de l'État, les syndicats, les usagers et les associations partie prenante (régulation tripartite) encadrées par la planification autogestionnaire locale, nationale et internationale (fédéraliste).

- *l'équilibre entre la régulation et la planification économique et écologique*, afin d'éviter les deux excès que sont la dérégulation des marchés du capitalisme néo-libéral et le centralisme bureaucratique de la planification du communisme stalinien.

- *l'équilibre entre le fédéralisme décentralisé et le fédéralisme égalitaire*, afin d'éviter le centralisme de l'État républicain et l'égoïsme du fédéralisme libéral ou, pire encore, de la dérégulation croissante de la gouvernance mondiale néo-libérale et adémocratique. Cette démocratie politique et sociale repose sur un fédéralisme social, du plan local à l'international. Il équilibre le principe de subsidiarité (liberté) et de solidarité (égalité) nécessaire à une véritable démocratie.

- *la redistribution des richesses entre les individus, les unités de production et les fédérations*, grâce à des taxes, à des impôts, à l'instauration d'un salaire et d'un revenu minimum et maximum. Il s'agit d'écarter les trop grands écarts de richesse qui nuisent à l'égalité économique et engendrent des inégalités démocratiques, donc des inégalités de liberté.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alain Caillé, *Quelle démocratie voulons-nous ?* La découverte, 2005, 142 p.
- Albert, Michael, *Après le capitalisme - Éléments d'économie participative*, Marseille 2003, dans : Löwy 2008.
- Andreani, Tony *Le Socialisme est (a)venir*, tome 2, Paris 2004.
- Corcuff, Philippe, « Enjeux et défis de l'émancipation au XXI<sup>e</sup> siècle », Solidarité, Genève, n°169, juin 2010.
- Flipo, Fabrice, « La Terre, 2108 : un archipel de communautés autonomes », *Mouvements*, 2009.
- Gramsci, Antonio, *Quaderni del carcere*, t. I-IV, Turin 1975, p. 1501.
- Guérin, Daniel, *L'Anarchisme*, Paris 2009, p. 177-179.
- Kropotkin, Pierre, *La Conquête du pain*, Tresse & Stock, 1892.
- La double qualité, c'est « le fait que les acteurs sociaux bénéficiaires de l'action entreprise soient également les sociétaires de la structure qui la produit » (Draperi, Jean-François, la Recma, *Alternatives Economiques Poche* n° 22, janvier 2006).
- Löwy, Michael, « Écosocialisme et planification démocratique », *Écologie & Politique*, n ° 37, 2008, p. 165-180.
- Löwy, Michaël, *Crise écologique, capitalisme et altermondialisme. Un point de vue écosocialiste*, Actuel Marx, PUF, n° 44, 2008/2, 214 p., p. 68-75.
- Löwy, Michael, *Écosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Paris 2011.
- O'Connor, James, *Natural Causes, Essays in Ecological Marxism*, New York 1998, p. 278- 331, in L Löwy, , 2008/2, 214 p., p. 68-75.
- Pinçon, Michel/Pinçon-Charlot, Monique, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesses en France*, Paris 2006.
- Proudhon, Pierre Joseph, dans : Bancal Jean, *Proudhon œuvres choisies*, Paris 1967, p.17.
- Proudhon, Pierre Joseph, *La Théorie de la propriété*, 1866.
- Proudhon, Pierre-Joseph, *De la capacité politique des classes ouvrières*, Editions Rivière, 1924.
- Samary, Catherine, *Le Marché contre l'autogestion*, Paris 1988. p. 103.